

NOTE DE RECOMMANDATION

Pour un Pacte et une Loi

d'Orientation et d'Avenir Agricoles

à la hauteur



DÉCLIC

INTRODUCTION



Déclic est un collectif d'étudiant.e.s et de jeunes actif.ve.s qui s'engagent pour accélérer la transition écologique et sociale. En élaborant des idées de politiques publiques créatives et en portant ces propositions auprès des décideurs, nous cherchons à faire entendre la voix des jeunes dans l'action politique écologique.

Dans cette note, Déclic dévoile ses recommandations en faveur d'une agriculture durable et prospère dans le cadre du Pacte et de la Loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles.

POURQUOI CETTE NOTE ?

Agriculture et problèmes environnementaux sont intrinsèquement liés. L'agriculture est la première victime du changement climatique, qui entraîne l'augmentation des événements climatiques extrêmes et le changement des périodes et de l'intensité des précipitations (1). Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime que les pertes de récoltes liées aux sécheresses et aux canicules ont déjà triplé ces 50 dernières années en Europe (2). Ces impacts climatiques sur les productions agricoles menacent l'activité économique des agriculteurs et agricultrices et fragilisent la sécurité alimentaire de notre pays.

Le secteur agricole a sa part de responsabilité dans le réchauffement global du climat. Il contribue à hauteur de 19 % des émissions totales annuelles de gaz à effet de serre en France, ce qui représente le deuxième poste d'émissions du pays (3). Les activités agricoles peuvent également impacter la biodiversité par le changement d'usage des terres et l'utilisation d'engrais et de pesticides (4). Enfin, les sols et la ressource en eau sont soumis à une pression de la part de certaines pratiques agricoles, en conséquence du sur-travail des sols (5) et de la consommation intensive d'eau (6).

L'agriculture a néanmoins un rôle à jouer dans la résolution de l'ensemble de ces défis environnementaux. La mise en place de politiques publiques en faveur d'une transition agroécologique ambitieuse pourra permettre de préserver la biodiversité de nos territoires, d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter. Au-delà de ses impacts positifs sur l'environnement, la transition agroécologique entraînera des bénéfices sociaux et économiques : elle permettra d'améliorer la santé publique, d'améliorer l'autonomie, la situation économique et les conditions de travail des agriculteurs et agricultrices (7) et de renforcer la souveraineté alimentaire de nos territoires.

Les différentes recommandations formulées ici sont :

1. Nos recommandations pour l'orientation et la formation agricoles
2. Nos recommandations pour la transition et l'adaptation face au changement climatique de l'agriculture française

Afin que Pacte et la Loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles constituent de véritables leviers d'accélération de la transition agroécologique, Déclic formule les recommandations suivantes :

1. Nos recommandations pour l'orientation et la formation agricoles

1.1 - Instaurer un Service National pour une Agriculture Durable (SNAD) qui, couplé au Service national universel (SNU), permettra de sensibiliser les jeunes citoyens et citoyennes à la production et à l'alimentation durables.

1.2 - Améliorer la formation des agriculteurs et agricultrices aux pratiques agroécologiques, et notamment d'agroforesterie en :

- *Créant une formation de Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) en agroforesterie* pour répondre au besoin de conseil des exploitations ;
- *Développant le conseil gratuit en agroforesterie pour les exploitations agricoles* notamment par le recrutement de conseillers et conseillères en agroforesterie au sein des chambres d'agriculture.

2. Nos recommandations pour la transition et l'adaptation face au changement climatique de l'agriculture française

2.1 - Instituer un affichage environnemental alimentaire exigeant fournissant notamment des informations sur les impacts sur la biodiversité, sur le climat et sur le bien-être animal des produits alimentaires. Cela permettra d'orienter la consommation vers des produits alimentaires durables et de valoriser les productions agricoles plus respectueuses de l'environnement.

2.2 - Promouvoir les pratiques d'agroforesterie en :

- Favorisant la coopération entre les acteurs agroforestiers existants au niveau régional pour faciliter leur consultation par les exploitant.e.s agricoles ;
- Créant une charte nationale des bonnes pratiques agroforestières afin de favoriser une bonne implantation et une gestion durable des haies.

2.3 - Favoriser le développement et l'amélioration des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) en :

- Soutenant les besoins d'animation des PAT à travers le plan stratégique national afin de soutenir les dynamiques des systèmes alimentaires territoriaux ;
- Encourageant l'intégration de projets structurants d'investissement dans des stratégies alimentaires territoriales de type PAT pour promouvoir la coopération entre les acteurs conventionnels et alternatifs à plus grande échelle ;
- Centralisant les financements et garantir un accompagnement aux PAT pour faciliter l'accès aux aides pour les parties prenantes des PAT.

2.4 - Développer une Sécurité sociale alimentaire dans le but de promouvoir une alimentation locale, durable et de meilleure qualité et de mieux rémunérer les agriculteurs locaux.

2.5 - Promouvoir le développement des échanges à titre onéreux de semences paysannes, libres et reproductibles, entre agriculteurs, pour favoriser l'adaptation au changement climatique et la biodiversité.

2.6 - Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau en :

- Veillant à la juste représentation des habitants des territoires et de l'ensemble des utilisateurs de la ressource des comités de bassin aux commissions locales de l'eau (CLE) ;
- Systématisant les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), et automatisant leurs déclinaisons en Projets de Territoire pour la Gestion de l'eau (PTGE) contraignants ;
- Précédant systématiquement chaque nouvel ouvrage de stockage de l'eau d'une étude contraignante sur ses impacts écologiques et sociaux à court, moyen et long terme (pilotee par les CLE). La décision de construire ces ouvrages est commune, et sa gestion est collective ;
- Établissant collectivement à l'échelle des CLE une hiérarchie territoriale des utilisations agricoles de la ressource en eau lors des épisodes de sécheresse.

2.7 - Créer un réseau national de plateformes logistiques pour le secteur de l'agro-alimentaire afin de faciliter les échanges entre les acteurs locaux et connecter l'offre et la demande alimentaire.

SOURCES

- (1) INRAE (2022). *L'agriculture face au changement climatique. Quels impacts et quelles solutions?* [En ligne](#). [14/06/2023]
- (2) International Panel on Climate Change (IPCC). (2022). *Climat change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*. [En ligne](#). [14/06/2023]
- (3) Commissariat général au développement durable. (2021). *Les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture*. [En ligne](#). [14/06/2023]
- (4) Office français de la biodiversité (OFB). (s.d). *La biodiversité, malade de certains modes de production*. [En ligne](#). [14/06/2023]
- (5) Office français de la biodiversité (OFB). (s.d). *La biodiversité, malade certains modes de production*. [En ligne](#). [14/06/2023]
- (6) Bisch, P-E. (2018). *Cellule d'expertise relative à la gestion quantitative de l'eau pour faire face aux épisodes de sécheresse*. Rapport CGEDD et CGAAER n°011865-01. [En ligne](#). [14/06/2023]
- (7) Réseau Civam. (2022). *Observatoire technico-économique des systèmes bovins laitiers*. [En ligne](#). [14/06/2023]




DÉCLIC